

Opco EP s'engage pour une meilleure inclusion des salariés touchés par le cancer en signant la charte Cancer & Emploi de l'Institut national du cancer

Le lundi 23 juin 2025, Opco EP (Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité) poursuit son engagement en faveur d'un environnement de travail plus inclusif et solidaire en signant la charte Cancer & Emploi portée par l'Institut national du cancer (INCa). À travers cette démarche, Opco EP affirme sa volonté de soutenir activement et durablement les salariés confrontés à la maladie, en facilitant à la fois leur maintien en poste et leur retour à l'emploi dans des conditions adaptées et à soutenir l'ensemble des acteurs internes – collaborateurs, managers, RH – face à ces situations complexes.

Cette signature s'inscrit dans la continuité des initiatives déjà mises en place par Opco EP, telles que l'organisation d'entretiens de liaison et de reprise, l'aménagement individualisé des postes et des horaires, ou encore la sensibilisation des équipes aux enjeux de santé via des campagnes nationales comme Octobre Rose, dédié à la prévention des cancers du sein et leur dépistage et le Mois sans Tabac.

Cette charte vient confirmer cette dynamique et répond à différents enjeux :

- Maintenir le lien avec les collaborateurs concernés et leur apporter un soutien pratique et moral ;
- Faciliter la reprise du travail dans des conditions optimales ;
- Accompagner les managers dans la gestion de leur équipe et la réintégration des salariés concernés.

Pour ce faire, 3 chantiers sont désormais déployés au sein de la Direction des Ressources Humaines pour concrétiser ces engagements :

1. *Accompagner le salarié dans le maintien et le retour à l'emploi via le dispositif Léa*

Opco EP renforce son protocole de maintien du lien avec le collaborateur pendant un arrêt maladie, avec la web app LEA, spécialement conçue à cet effet, incluant :

- un questionnaire envoyé chaque mois au collaborateur malade ;
- un accompagnement et écoute par un consultant spécialiste des affections de longue durée (ALD) / Hotline disponible 7 jours sur 7 ;
- un onglet News pour tenir informé le salarié de la vie de l'entreprise.

2. *Former, outiller et mobiliser les collaborateurs*

L'accompagnement des managers, équipes RH et représentants du personnel est renforcé par une formation à l'écoute active, à la posture d'accompagnement et à la gestion du retour après une maladie grave. Un programme de soutien spécifique sera également mis à disposition des managers pour les aider à accompagner leurs équipes dans cette période difficile.

3. *Créer une culture de prévention et de transparence*

Des actions seront également menées pour mieux communiquer sur les dispositifs santé/prévoyance accessibles en cas d'arrêt de travail prolongé, notamment en ce qui concerne la méditation, la nutrition et le sommeil. Les événements de sensibilisation et de

prévention seront renforcés et des actions seront menées tout au long de l'année auprès des salariés en faveur d'une meilleure hygiène de vie.

Une dynamique déjà à l'œuvre

Ainsi, la signature de cette charte vient formaliser une démarche déjà engagée par Opco EP, au service de l'inclusion et de la qualité de vie au travail. En plaçant l'humain au cœur de ses priorités, l'opérateur entend continuer à faire évoluer les pratiques pour que la maladie ne soit plus un frein à l'épanouissement professionnel.

« Chaque année en France, plus de 433 000 nouveaux cas de cancer sont diagnostiqués. Les études montrent qu'à cinq ans du diagnostic, 1 salarié sur 5 ne travaille plus, le plus souvent faute d'accompagnement, de compréhension, ou de solutions adaptées. Vivre et travailler avec ou après un cancer est très souvent une épreuve longue et douloureuse. Nous sommes déterminés à continuer à créer un environnement de travail favorable à la santé et au bien-être, et à soutenir nos collaborateurs tout au long de leur parcours de lutte contre la maladie. », précise Emeline Vital, Directrice des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'Opco EP.

À propos de l'Opco des Entreprises de Proximité

L'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est l'un des principaux acteurs de l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Il accompagne au quotidien plus de 442 700 TPE-PME du champ de l'artisanat, des services de proximité et des professions libérales (54 branches professionnelles et l'interprofession) pour faire grandir les compétences de leurs 2,5 millions de salariés.

S'appuyant sur son maillage territorial (95 implantations en métropole et en Outre-mer), l'Opco EP agit au plus près des bassins d'activité pour répondre aux besoins et aux préoccupations des entreprises de proximité à chaque étape de leur croissance, à chaque défi lié aux transitions, en s'appuyant sur le capital humain.

Ses actions se matérialisent par la gestion des ressources financières de la formation et de l'alternance, le déploiement d'un accompagnement humain sur-mesure en matière de ressources humaines et de RSE, la promotion de l'alternance et la création de certifications professionnelles.

Éclaireur sur les mutations de l'emploi, l'Opco EP conduit également une mission d'observation afin de permettre aux branches, aux entreprises et aux salariés d'anticiper les transformations à venir.

L'Opco EP est né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO en 2020.

opcoep.fr

Présidente : Céline Schwebel

Vice-présidente : Aline Mougenot

Directeur général : Arnaud Muret

Contacts presse Opco EP

- Manon Daffara, responsable de la communication corporate : 06 29 44 30 69 - manon.daffara@opcoep.fr
- Agence Proches, Camille Briquet, Consultante senior : 06 73 23 52 87 - opcoep@agenceproches.com